



RÉUNION AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DU BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES (BEI)

Le 27 février 2020, accompagné du président et de notre aviseur légal, j'ai rencontré le nouveau directeur du BEI, M^e Pierre Goulet. Rappelons que celui-ci était auparavant spécialisé dans les poursuites pénales et criminelles auprès du directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). M^e Goulet a débuté ses nouvelles fonctions au BEI le 13 janvier 2020.

Lors de cette rencontre, nous avons abordé divers sujets en lien avec l'application du Règlement du BEI concernant les rencontres de nos membres avec les enquêteurs. Nous avons également abordé la problématique en regard **des délais d'enquête**, les situations post-traumatiques, etc. Rappelons que le délai d'enquête est une préoccupation majeure pour les trois associations syndicales policières au Québec. Nous (APPQ) avons déjà rencontré le MSP à ce sujet. D'autres représentations politiques auront lieu à ce sujet, notamment dans le cadre des consultations relatives au *Livre vert* du MSP. Le nouveau directeur nous confirme avoir pris diverses mesures pour diminuer les délais d'enquête. Le projet de tenir une séance de formation auprès des enquêteurs sur certains enjeux touchant la réalité policière a également été abordé.

Jacques Painchaud, LL.M. (droit)
Vice-président à la Discipline et à la déontologie